



La fébrilité de la rentrée scolaire demeure un sentiment de renouveau chaque année. L'année 2017-2018 ne fera pas exception. Elle marque la joie de revoir les collègues et les préparatifs en vue de la nouvelle année scolaire. Bientôt arriveront les élèves dans les classes. Rapidement la routine du quotidien va s'incruster à l'agenda.

Dans l'actualité, comme le jour de la marmotte, la question du coût des effets scolaires refait surface. En effet, la gratuité scolaire et les grands principes du rapport Parent semblent de plus en plus loin de notre réalité en 2017. De plus, la Commission-Jeunesse du Parti libéral propose une réflexion sur la condition enseignante. L'objectif est de revaloriser les enseignantes et les enseignants avec comme trame de fond un ordre professionnel. À quand le jour où les enseignantes et les enseignants du Québec seront considérés et décisionnels dans l'organisation du système scolaire au Québec?

Au niveau syndical, les rencontres d'affectation se poursuivent pour les deux secteurs. Actuellement, nous travaillons sur le plan d'action du SEDR-CSQ afin de déterminer les activités et les objectifs qui seront traités au cours de la présente année.

Nous vous rappelons que les bureaux du SEDR-CSQ sont ouverts de 8 h 30 à 16 h 30 et n'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat pour toute question ou information; il nous fera plaisir de vous répondre!

**Au nom du Syndicat de
l'enseignement des Deux Rives,
nous vous souhaitons une bonne
année scolaire 2017-2018!**

Jocelyn Noël
Président

Invitation à poser votre candidature aux divers comités du syndicat (2017-2018)

Lorsque vous posez votre candidature à un des comités du syndicat, cela signifie que vous acceptez de :

- 1) représenter à la fois les membres et le syndicat;
- 2) promouvoir et défendre les **INTÉRÊTS COLLECTIFS** des membres du syndicat;
- 3) soutenir **SOLIDAIREMENT, À TOUS LES NIVEAUX** de la représentation syndicale, celles et ceux qui réalisent les mandats des différentes instances.

Il est donc IMPORTANT et PRIMORDIAL de promouvoir et d'adhérer à la vision syndicale du SEDR-CSQ. C'est une préoccupation qui devra guider vos choix et vos orientations tout au long du mandat qui vous sera confié.

Nous retrouvons, au sein de notre organisation syndicale, trois (3) types de comités :

- **les comités statutaires**
- **les comités conventionnés**
- **les comités du plan d'action.**

A- LES COMITÉS STATUTAIRES

Ce sont les quatre (4) comités issus des statuts et règlements du syndicat qui régissent son fonctionnement général.

1. **LE COMITÉ DES FINANCES :**

deux (2) postes sont disponibles, la présidence du syndicat y siégeant d'office et le secrétaire-trésorier y siégeant à titre de personne-ressource.

La compétence du comité est d'étudier toute question d'ordre financier qui lui est soumise et qui n'est pas dévolue à un autre comité ou à une instance. De plus, le comité doit :

- a) examiner le projet de budget annuel;
- b) examiner toute modification apportée en cours d'année au budget;
- c) examiner les revenus et dépenses;
- d) examiner les possibilités de placements du SEDR-CSQ;
- e) examiner le rapport annuel à être soumis à l'assemblée générale;
- f) voir chaque année à ce que les livres soient vérifiés et les états financiers préparés et attestés par la personne de l'organisme qui a été désignée;
- g) faire au conseil d'administration des recommandations sur tout sujet relevant de sa compétence ainsi que toute recommandation susceptible d'améliorer l'administration du syndicat.

2. **LE COMITÉ D'ÉLECTION :**

cinq (5) postes sont disponibles, un conseiller syndical y siégeant à titre de personne-ressource.

La compétence du comité réside dans l'application des dispositions des statuts et règlements (paragraphe 5.01.04, 5.01.05 et 5.03.02) relatives aux élections annuelles du conseil d'administration.

3. **LE COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS :**

quatre (4) postes sont disponibles, la présidence du syndicat y siégeant d'office.

Ce comité a pour rôle d'étudier et de proposer des projets d'amendements aux statuts et règlements du syndicat ainsi que d'en surveiller l'application.

4. **LE COMITÉ DU FONDS DE RÉSISTANCE SYNDICALE :**

trois (3) postes sont disponibles, le secrétaire-trésorier y siégeant d'office et le conseil d'administration y nomme un de ses membres.

La compétence de ce comité est d'étudier les demandes d'aide et de faire ses recommandations au conseil d'administration.

B- LES COMITÉS CONVENTIONNÉS

Ces comités sont prévus à la convention collective. L'élection se fait par secteur (soit Découvreurs, soit Navigateurs) puisqu'ils sont étroitement liés à l'Entente locale.

NAVIGATEURS	DÉCOUVREURS
<p>1. Comité conjoint des politiques scolaires (CCPS)</p> <p>En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de quatre (4) enseignantes ou enseignants. Il est l'organisme officiel à la commission qui assure la participation des enseignantes et enseignants (préscolaire, primaire et secondaire) quant aux sujets décrits à la clause 4-7.04.</p>	<p>1. Comité de participation des enseignantes et des enseignants commission (CPEC)</p> <p>En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de quatre (4) enseignantes ou enseignants dont 2 du primaire et 2 du secondaire. Il est l'organisme officiel à la commission qui assure la participation des enseignantes et enseignants (préscolaire, primaire et secondaire) quant aux sujets décrits à la clause 4-2.13.</p>
<p>2. Comité conjoint des politiques scolaires (Éducation des adultes et Formation professionnelle) (CCPS)</p> <p>En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de deux (2) enseignantes ou enseignants dont 1 à l'Éducation des adultes et 1 à la Formation professionnelle. Il est l'organisme équivalent au CCPS, mais pour les membres de la Formation professionnelle et de l'Éducation des adultes.</p>	<p>2. Comité de participation des enseignantes et des enseignants des centres au niveau commission (CPECC)</p> <p>En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de deux (2) enseignantes ou enseignants dont 1 à l'Éducation des adultes et 1 à la Formation professionnelle. Il est l'organisme équivalent au CPEC, mais pour les membres de la Formation professionnelle et de l'Éducation des adultes</p>
<p>3. Comité de perfectionnement (CP)</p> <p>Ce comité est composé de quatre (4) enseignantes ou enseignants. Il est décisionnel en regard des projets de perfectionnement financés par les sommes prévues aux clauses 7-01.01, 8-6.03 B), 11-9.01 et 13-9.01 et consultatif en regard des autres projets de perfectionnement organisés et financés par la commission scolaire.</p>	<p>3. Comité de perfectionnement paritaire des enseignantes et des enseignants (CPPEE)</p> <p>Ce comité est composé de quatre (4) enseignantes ou enseignants. Il est décisionnel pour la partie des sommes prévues aux clauses 7-01.01 et 8-6.03 B) de l'Entente nationale qui sont centralisées selon les clauses 7-3.17 et 7-3.18 et consultatif en regard des projets de perfectionnement organisés et financés par la commission scolaire.</p>
<p>4. Comité paritaire au niveau de la commission pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (CEHDAA)</p> <p>En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de trois (3) enseignantes et enseignants. Le mandat de ce comité est décrit à la clause 8-9.04 c).</p> <p>Une personne du comité sera nommée afin de siéger au comité EHDAA de la commission scolaire créé en vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP, art. 185).</p>	<p>4. Comité paritaire au niveau de la commission pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (CEHDAA)</p> <p>En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de quatre (4) enseignantes et enseignants. Le mandat de ce comité est décrit à la clause 8-9.04 c).</p> <p>Une personne du comité sera nommée afin de siéger au comité EHDAA de la commission scolaire créé en vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP, art. 185).</p>
<p>5. Comité santé et sécurité au travail (CSST)</p> <p>Ce comité est formé de trois (3) enseignantes ou enseignants. Ce comité a pour but de maintenir des conditions de travail qui respectent la santé, la sécurité et l'intégrité des enseignantes et enseignants.</p>	<p>5. Comité santé et sécurité au travail (CSST)</p> <p>Ce comité est formé de trois (3) enseignantes ou enseignants. Ce comité a pour but de maintenir des conditions de travail qui respectent la santé, la sécurité et l'intégrité des enseignantes et enseignants.</p>

Pour les comités conventionnés, les élections se tiendront aux réunions du conseil des déléguées et délégués des secteurs du 5 septembre 2017 (secteurs des Navigateurs et Découvreurs).

Faites parvenir votre candidature avant 12 h, le 1^{er} septembre 2017, en remplissant le formulaire de mise en candidature ci-joint.

C- LES COMITÉS DU PLAN D'ACTION

Les comités du plan d'action sont mis en place par le conseil des déléguées et délégués sur recommandation du conseil d'administration. Leurs rôles et leurs mandats s'inscrivent à l'intérieur de la vie générale du syndicat et sont sous la supervision des membres du comité exécutif en tant que responsables, et des membres du conseil d'administration, comme ressources.

De façon générale, le rôle de chaque comité du plan d'action en est un de réflexion, d'analyse, d'animation, de formation et de conseil auprès des instances du Syndicat afin que les préoccupations liées à cesdits comités deviennent intégrées aux orientations et aux pratiques du Syndicat.

En plus d'élaborer des activités d'information, de formation et d'animation, les membres de ces comités ont pour mandats de réaliser un plan d'action, de participer aux réseaux CSQ et d'assurer un suivi aux différentes instances.

<p>EAV-EVB</p>	<ul style="list-style-type: none"> Susciter l'intégration des préoccupations du mouvement EAV-EVB dans la vie du Syndicat à tous les niveaux Susciter auprès des instances du Syndicat une réflexion sur les situations, les préoccupations ainsi que les enjeux locaux, nationaux et mondiaux soulevés par ce mouvement 	<p>Jocelyn Noël Membre du CA Membres du comité (5)</p>
<p>DIVERSITÉ HUMAINE (Condition des femmes, réalité masculine et diversité sexuelle)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Susciter l'intégration et la participation des membres peu importe leur sexe dans la vie du Syndicat à tous les niveaux Susciter auprès des instances du Syndicat une réflexion sur les situations, les préoccupations ainsi que les droits et les aspirations des sexes 	<p>Jocelyn Noël Membre du CA Membres du comité (5)</p>
<p>JEUNES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Susciter l'intégration et la participation des jeunes dans la vie du Syndicat à tous les niveaux Susciter auprès des instances du Syndicat une réflexion sur les situations, les préoccupations ainsi que les droits et les aspirations des jeunes 	<p>Jocelyn Noël Membre du CA Membres du comité (5)</p>
<p>ACTION SOCIOPOLITIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Susciter la participation des membres à une réflexion sur les façons de mener une action politique en tant qu'organisation syndicale et d'exercer notre influence dans le but de créer un environnement politique favorable à la valorisation des services publics de qualité Susciter auprès des instances du Syndicat une réflexion sur les enjeux économiques et politiques 	<p>Jocelyn Noël Membre du CA Membres du comité (5)</p>

Pour les comités statutaires, les élections se tiendront au conseil des déléguées et délégués SEDR-CSQ du **10 octobre 2017. Faites parvenir votre candidature avant 12 h, le 1^{er} septembre 2017.**

Pour les comités du plan d'action, une réflexion sera menée par le conseil d'administration quant à l'avenir de ceux-ci. Le 29 août prochain, les déléguées et délégués devront prendre position lors de l'adoption du plan d'action quant au maintien de ces comités, et ce, sur recommandation du conseil d'administration. Donc, s'il y a lieu, un formulaire de mise en candidature suivra ultérieurement.

Avec le présent envoi, vous trouverez un coupon-réponse ainsi que les coordonnées et les délais afin d'acheminer votre mise en candidature. Toutes les candidatures acheminées avant ce délai seront traitées en priorité. Merci de votre collaboration!

